

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**



PREMIÈRE COMMISSION
16e séance
tenue le
mercredi 26 octobre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 16e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commis-
sion.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.16
31 octobre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINTS 52 A 69, 139, 141 ET 145 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

M. MORTENSEN (Danemark) (interprétation de l'anglais) : Je tiens tout d'abord à dire que c'est pour moi un plaisir tout particulier de vous voir occuper le fauteuil présidentiel. Votre savoir-faire, votre attachement à la recherche du désarmement sont bien connus. La délégation danoise se réjouit de travailler avec vous et je peux vous promettre notre entière coopération dans les semaines à venir pour alléger le plus possible votre tâche.

Mardi dernier, le représentant de la Grèce parlait au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne. Il va sans dire que le Danemark fait entièrement sienne sa déclaration.

Ces dernières années, un certain aspect du désarmement a été porté au premier plan de notre attention de la manière la plus tragique. Beaucoup d'entre nous avaient ce qui nous semblait être un espoir raisonnable de ne plus jamais voir employer un certain type d'armes. Vous avez compris que je parle des armes chimiques. L'emploi répété de ces armes a démontré à quel point il est urgent d'arriver à un accord sur l'élimination complète, mondiale et vérifiable de ces armes abominables. C'est de propos délibéré que nous parlons cette année, en tout premier de cette question dans notre intervention générale à la Première Commission.

Nous appuyons totalement l'initiative portant sur une conférence internationale destinée à défendre la norme interdisant l'emploi des armes chimiques telle qu'elle figurait dans le Protocole de Genève de 1925. Nous voyons une initiative opportune et importante, propre à souligner la volonté politique de poursuivre l'interdiction mondiale de ces armes, donnant ainsi un nouvel élan aux négociations de la Conférence du désarmement. Le Danemark a signé sans réserves le Protocole de 1925. Nous n'avons pas d'armes chimiques. Nous n'en voulons pas. Telle a toujours été notre politique.

Les nouvelles relatives à la prolifération croissante des armes chimiques donnent lieu à la plus vive inquiétude. Une interdiction totale de ces armes est dans l'intérêt de tous les Etats. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans les négociations de la Conférence du désarmement ces dernières années, tout en regrettant qu'en 1988, les progrès n'aient pas été aussi rapides que nous l'espérions. Nous reconnaissons qu'il subsiste un certain nombre de difficultés, qui ne semblent toutefois pas être insurmontables. Nous avons été encouragés

M. Mortensen (Danemark)

d'entendre, au cours du débat en séance plénière, le Président de la France déclarer qu'il s'agissait d'abandonner l'idée de stocks de sécurité. Nous sommes très sensibles à ce geste de la France. Tous les Etats devraient appuyer activement les négociations portant sur l'interdiction générale des armes chimiques.

A cet égard, nous espérons qu'il sera à nouveau possible, cette année, que l'Assemblée générale s'exprime d'une seule voix en faveur des négociations visant une interdiction générale. Comme mesure d'instauration de la confiance appuyant les négociations de la Conférence du désarmement, ce serait, et mon ministre des affaires étrangères l'a dit à l'Assemblée, lors du débat général, un important signal politique si tous les pays déclaraient leur politique à l'égard des armes chimiques, précisant s'ils possèdent ou ne possèdent pas ces armes.

Voilà bien des années que le Danemark ressent une responsabilité particulière pour ce qui est de maintenir à l'ordre du jour des Nations Unies la question du désarmement classique. A notre avis, ce dernier devrait jouer un rôle très important dans nos débats. Il est urgent que tous les pays examinent ce que chacun d'eux peut faire pour entamer ou faciliter les efforts visant à limiter les armes classiques et à effectuer le désarmement.

Bien que les armes nucléaires aient le plus grand potentiel de destruction, ce sont en fait les armes classiques qui ont tué des millions d'êtres humains depuis la seconde guerre mondiale. L'accumulation des armes n'est pas limitée à quelques Etats seulement. L'accumulation des armes classiques existe dans un très grand nombre de pays dans le monde entier, souvent aux dépens de ressources bien nécessaires au développement. Le fait que tous les Etats aient à cet égard une responsabilité directe confère aux Nations Unies un rôle unique : il s'agit de mobiliser l'opinion publique quant à l'urgence du désarmement classique. Les négociations en cours et projetées sur le désarmement classique devraient être encouragées. Le contexte régional semble mieux se prêter à des négociations concrètes comme celles qui se préparent en ce moment à Vienne à l'égard du continent dont mon pays fait partie.

Les Nations Unies devraient cependant être en mesure de traiter la question de manière systématique, substantielle et énergique. Les négociations mondiales portant sur les directives et principes généraux du désarmement classique seraient une contribution positive aux efforts régionaux. Nous engageons la Commission du désarmement à poursuivre l'examen de fond des questions touchant le désarmement classique. Celui-ci fait partie de l'ordre du jour fondamental de la Conférence du

M. Mortensen (Danemark)

désarmement. Il y aurait peut-être lieu de songer à incorporer ce point à l'ordre du jour annuel de la Conférence.

Nous avons relevé avec intérêt qu'un certain nombre d'Etats, tant ici, à la Commission, qu'à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ont parlé des divers aspects de la question des transferts d'armes classiques. Nous apprécions l'idée d'examiner la possibilité de créer une sorte de registre des Nations Unies afin d'apporter à ce domaine plus de franchise et de transparence.

Le Danemark a toujours appuyé les négociations sur le contrôle des armes nucléaires et du désarmement dans les organes appropriés. Le Traité entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur l'élimination de leurs missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée a constitué à bien des égards, une date importante et un premier pas essentiel vers de nouveaux progrès du contrôle des armes et du désarmement, processus qui doit inclure un accord entre les Etats-Unis et l'Union soviétique quant à une réduction de 50 % de leurs armes nucléaires stratégiques, l'interdiction complète des armes chimiques, l'établissement de la stabilité classique en Europe tout entière et, liée à tout cela, la réduction vérifiable et tangible des systèmes de missiles nucléaires américains et soviétiques à base terrestre à plus courte portée. Tandis que les négociations se poursuivent, il convient de respecter pleinement les accords existants de contrôle des armes dans l'esprit et dans la lettre. Mon gouvernement attache une importance toute particulière à l'idée de préserver et de continuer de respecter le Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques.

L'alliance à laquelle mon pays appartient a dit plus d'une fois qu'aucune de ces armes ne serait jamais employée sauf pour riposter à une attaque. Pour l'alliance, les armes nucléaires servent exclusivement à empêcher la guerre. Bien que l'objectif final doive être l'abolition totale des armes nucléaires, il est indispensable de faire des efforts pour réduire le recours à la dissuasion nucléaire. La politique danoise continue fermement à rechercher cet objectif. Une confiance, une franchise et une prévisibilité accrues parmi les Etats sont les éléments importants d'un processus de désarmement et de détente. Il faut éviter de brouiller la distinction qualitative entre armes nucléaires et armes classiques. Tout au long des négociations, il convient de donner une priorité à l'élimination des catégories d'armes les plus déstabilisantes.

M. Mortensen (Danemark)

L'installation de la stabilité classique en Europe, à des niveaux réduits d'armes et de forces, est indispensable pour réduire le recours aux armes nucléaires. Voilà pourquoi nous attachons une grande importance aux négociations prochaines de Vienne portant sur la stabilité classique. L'élimination de la capacité d'attaques surprises, d'opérations offensives à grande échelle serait une étape importante vers la sécurité accrue de l'Europe.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure à ce jour l'un des accords de contrôle des armes les plus importants. Le TNP a eu un effet salubre sur la paix et la sécurité internationales pour le plus grand bien de tous les Etats.

L'apparition de tout nouvel Etat doté d'armes nucléaires aura nécessairement des effets déstabilisants à long terme, qui déclencheront des conséquences imprévisibles. C'est pourquoi les nouvelles selon lesquelles certains pays dans différentes parties du monde nourriraient des ambitions nucléaires sont des plus inquiétantes.

Nous attendons avec intérêt la quatrième Conférence chargée de l'examen du Traité en 1990. Avec les autres parties au Traité, le Danemark travaillera activement pour que cette occasion serve à préserver et à renforcer le Traité TNP. La conclusion heureuse de la quatrième Conférence chargée de l'examen du Traité TNP donnera une forte impulsion aux efforts déployés en faveur de la cessation complète des essais nucléaires.

M. Mortensen (Danemark)

Un soutien international énergique au régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) devrait empêcher que l'option nucléaire ne devienne jamais une solution séduisante aux besoins perçus de la sécurité des Etats. La transparence et la confiance doivent se substituer au soupçon et à la méfiance. Le régime du TNP intervient pour une large part dans l'instauration de cette confiance. Nous nous félicitons des adhésions récentes au TNP et nous y voyons une nouvelle preuve de l'importance et de la vitalité de ce traité. Nous prions instamment tous les Etats qui ne sont pas encore partie au TNP d'honorer leurs responsabilités et d'y adhérer.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde pourrait largement contribuer à la non-prolifération et au processus de désarmement en général, surtout dans les régions où tous les pays n'ont pas adhéré au TNP. Dans cette perspective, il convient de respecter les caractéristiques de chaque région et de prévoir des arrangements librement conclus entre tous les Etats des régions concernées. De concert avec les autres pays nordiques, le Danemark a entrepris une étude sur les conditions propres à instaurer une zone exempte d'armes nucléaires dans notre propre région. Toute décision à ce sujet, lorsque nous en serons là, devra bien entendu s'inscrire dans un contexte européen plus large et devra être perçue par toutes les parties intéressées comme contribuant au processus de détente et de désarmement en Europe. La conclusion d'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires est étroitement liée à celle de la non-prolifération.

Au fil des années, le Danemark a recommandé et appuyé les efforts destinés à assurer la prompte conclusion d'un traité interdisant à jamais pour tous les Etats tous les essais nucléaires, dans tous les milieux. Bien que ce ne soit pas une fin en soi, l'interdiction totale des essais nucléaires constituerait une étape importante du désarmement nucléaire et rendrait le régime du TNP plus attrayant aux yeux des Etats non nucléaires. En tant qu'organe de négociations auquel participent les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, la Conférence du désarmement est l'instance où devraient se dérouler des négociations multilatérales sur la question de l'interdiction des essais nucléaires. Le rôle de la Conférence du désarmement dans les négociations relatives à une interdiction des essais nucléaires efficace et vérifiable est important et complète toute autre négociation bilatérale sur la question.

M. Mortensen (Danemark)

Alors que la communauté internationale doit assurément continuer à demander l'interdiction totale des essais nucléaires, nous sommes encouragés de voir les progrès récemment accomplis dans les négociations progressives entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, et nous espérons que seront bientôt ratifiés en tant que première étape les deux traités bilatéraux sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. Le processus menant à la ratification de ces deux traités a une incidence qui dépasse la simple ratification. Les entretiens intensifs et les négociations, de même que les expériences conjointes de vérification, font partie d'un processus plus large d'édification de la confiance et marquent une étape qualitative vers l'expansion du domaine des procédures de vérification convenues, et nous nous en félicitons.

Les armements et le désarmement navals ont bénéficié récemment d'une attention accrue. Le rôle des forces navales doit être examiné dans un contexte militaire et politique général. Il convient de noter, à ce propos, que le principe de la sécurité non diminuée acquiert une importance particulière eu égard au désarmement naval du fait des asymétries géographiques que l'on connaît. Le Danemark appuie les travaux de la Conférence du désarmement des Nations Unies (UNDC) sur les armements et le désarmement navals. Diverses propositions portant sur les mesures de confiance ont été avancées, dont l'idée d'un accord international destiné à empêcher tout incident en haute mer. La transparence, l'ouverture et la diffusion de renseignements objectifs sont importantes pour le désarmement naval comme pour les autres formes de désarmement. Ces mesures permettront d'accroître la confiance et seront le préalable nécessaire à un désarmement véritable et à des négociations de limitation des armements.

Nous nous sommes réunis dans ce même bâtiment, il y a peu de temps, pour examiner de façon détaillée toute la gamme des questions de désarmement. Malheureusement, nous n'avons pas pu, à l'issue de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, parvenir à un consensus sur un document final. On a dit à propos de cette troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qu'elle avait été une occasion manquée et un revers pour les Nations Unies en matière de désarmement. Nous ne partageons pas ce point de vue.

Un travail important et très utile a été accompli au cours de cette session. Nous sommes parvenus à harmoniser nos vues et à réduire les divergences, c'est là un acquis que nous devrions mettre à profit dans nos travaux à venir. Les

M. Mortensen (Danemark)

discussions en profondeur ont illustré très clairement l'évolution en cours depuis 1978. Le déplacement de l'accent vers le désarmement classique, le rôle du désarmement régional, les mesures d'édification de la confiance, la transparence, la vérification, la non-prolifération et la nécessité urgente d'interdire totalement les armes chimiques, tous ces sujets ont été évoqués tout au long de la session extraordinaire.

Les mesures multilatérales de désarmement sont nécessaires pour compléter, étayer, et parachever les mesures bilatérales de limitation des armements et de désarmement. Les 12 pays de la Communauté européenne les ont qualifiées de parallélisme constructif. Par conséquent, il est naturel, dans une instance multilatérale, de porter avant tout l'attention sur les mesures de désarmement auxquelles doivent participer tous les Etats. Ceci est particulièrement vrai en période de négociations actives et bilatérales de désarmement.

Afin d'assurer à nos délibérations une portée véritable, nous devons rechercher un terrain d'entente et nous efforcer de parvenir à ce qu'on pourrait appeler un consensus digne de ce nom.

M. HOHENFELLNER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'année dernière, les délibérations de la Première Commission se sont déroulées dans un climat particulièrement favorable, quelques semaines seulement après le succès de la rencontre de septembre, à Washington, entre le Secrétaire d'Etat américain et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique au cours de laquelle les deux parties sont convenues du principe d'éliminer leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

Les travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale et de sa première commission se déroulent dans un climat encore plus propice que pendant la dernière session. De nombreux changements sont intervenus au cours de l'année. Les relations Est-Ouest se sont améliorées de façon notable et le processus de limitation des armements a, de toute évidence, connu un nouvel essor.

Si l'on regarde en arrière, la ratification du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à courte portée (FNI) a été l'événement le plus significatif, à lui seul, dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement. Toute une catégorie d'armes nucléaires a été démantelée et une parité sera instaurée entre les Etats-Unis et l'Union soviétique dans cette catégorie d'armes à un niveau zéro. De même, nous espérons tous que des progrès interviendront dans les entretiens sur la réduction des armes stratégiques, et

M. Hohenfellner (Autriche)

qu'une réduction de 50 % des armes nucléaires stratégiques sera rapidement convenue. Il est cependant particulièrement encourageant de constater une évolution qualitative dans les négociations sur le désarmement. Alors que les accords précédents, comme les Accords sur la limitation des armes stratégiques (SALT), avaient plutôt pour objectif de canaliser la course aux armements, nous assistons actuellement à une évolution vers un véritable désarmement plutôt que vers une limitation des armements.

A ce propos, il convient de rappeler la signature, au cours du Sommet de Moscou, de deux accords - l'un demandant un préavis pour le lancement de missiles balistiques et l'autre prévoyant la possibilité pour chaque partie d'évaluer la puissance des explosions nucléaires de l'autre.

L'Autriche s'est félicitée des efforts bilatéraux qui constituent des étapes importantes vers le désarmement nucléaire et estime que les progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent dans le domaine de la vérification sont particulièrement encourageants.

M. Hohenfellner (Autriche)

Les inspections in situ, qui prêtèrent un moment donné à controverse, sont devenues un sujet quasiment banal, tant dans le cadre du Traité FNI que dans le contexte du document de la Conférence de Stockholm sur les mesures propres à accroître la confiance et le désarmement en Europe.

Tout en nous félicitant sincèrement que des efforts historiques en matière de désarmement bilatéral nous aient permis d'aborder une période caractérisée par une nouvelle souplesse dans les relations Est-Ouest, j'aimerais souligner que la sécurité internationale doit être la préoccupation et l'entreprise de chaque nation et de chaque peuple. C'est pourquoi la limitation des armements doit avoir lieu non seulement sur le plan bilatéral et régional, mais aussi sur le plan multilatéral. Il faut que les efforts soient complémentaires et se renforcent mutuellement. Seule une coopération mondiale est susceptible d'assurer à la communauté des nations une sécurité véritable et une paix durable.

J'en viens maintenant à certains points précis inscrits à l'ordre du jour en matière de désarmement.

Le désarmement nucléaire est une question qui revêt pour mon pays la plus haute priorité et suscite les plus vives craintes. L'Autriche, située au coeur d'un continent détenteur des plus grands arsenaux d'armes nucléaires, s'intéresse de très près à toutes les questions liées au désarmement nucléaire. Je rappellerai à ce propos que le Gouvernement autrichien n'a cessé de préconiser le renoncement aux essais nucléaires jusqu'à la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. En outre, l'Autriche a appelé au strict respect des accords existants en matière de limitation des armements, soulignant que ce n'est qu'ainsi que la spirale de l'armement pourra être arrêtée et inversée.

En ce qui concerne la vérification du respect d'un traité global d'interdiction des essais - un problème jugé comme pouvant être techniquement résolu -, l'Autriche participe activement aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures communes destinées à détecter et identifier des séismes. Les travaux menés par ce groupe devraient faciliter le fonctionnement futur d'un réseau sismique mondial, qui est au centre du mécanisme général de vérification. Les solutions techniques doivent toutefois être assorties d'une volonté politique de façon à aboutir à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires, un monde nettement moins dangereux que celui dans lequel nous vivons aujourd'hui et moins dangereux que le monde qui serait le nôtre si la course aux armements nucléaires perdurait.

M. Hohenfellner (Autriche)

L'attention très vive que nous portons aux questions nucléaires ne doit cependant pas nous faire oublier le désarmement classique. Cette question préoccupe beaucoup l'Autriche qui est entourée non seulement par un grand nombre d'armes nucléaires, mais aussi par une forte concentration en armes classiques. Le désarmement classique doit à notre avis faire partie intégrante du processus de désarmement, un processus qui doit s'appliquer tant au niveau global que régional.

J'en viens maintenant aux efforts déployés en matière de désarmement et d'amélioration de la sécurité, au niveau régional, dans le cadre de la réunion de suivi de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

La forte concentration de forces et d'armements classiques en Europe reste au coeur des préoccupations de sécurité de l'Europe. Aussi, réaliser un équilibre stable de ces forces au niveau le plus bas représente-t-il un défi particulier en matière de limitation des armements.

Les progrès dans ce domaine ont jusqu'ici été laborieux. Les pourparlers de Vienne sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces, aussi utiles qu'ils aient été pour encourager la compréhension mutuelle, n'ont pas connu de résultats tangibles en 16 ans. La méfiance, le secret militaire excessif et des attitudes rigides pendant les négociations ont considérablement entravé ces pourparlers.

Toutefois, certaines des conditions essentielles au succès des négociations de désarmement ont été, ces dernières années, sensiblement améliorées. La prise de conscience de part et d'autre de la nécessité d'éliminer les divergences est un fait positif. La percée dans le domaine de la vérification, de même que la tendance générale vers une plus grande transparence à l'égard des questions militaires, est tout aussi importante. Compte tenu de ces tendances et de l'amélioration des relations Est-Ouest, il nous semble évident que, pour la première fois dans l'histoire de l'après-guerre, il existe une chance réelle d'aboutir au désarmement classique.

Aussi, l'Autriche se félicite-t-elle de la décision des 23 Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Pacte de Varsovie d'engager de nouvelles négociations dans ce domaine. Nous notons avec satisfaction que les consultations concernant le mandat de ces négociations semblent proches d'aboutir, et nous partageons le souhait que de nouvelles négociations s'engagent avant la fin de l'année. Nous sommes très heureux que l'offre de l'Autriche d'accueillir ces pourparlers à Vienne ait reçu un écho aussi favorable.

M. Hohenfellner (Autriche)

Que ces nouvelles négociations aient lieu dans le cadre de la CSCE signifie pour nous la reconnaissance du fait que les intérêts de sécurité de tous les participants à la CSCE, qu'ils soient membres d'une alliance, neutres ou non alignés, seront concernés par son issue. Avec ces partenaires des pays neutres et non alignés du Groupe, l'Autriche continue de participer aux travaux de la réunion de Vienne destinés à aboutir à des arrangements adéquats qui permettront aux non-participants d'être informés et d'exprimer leur point de vue sur l'état d'avancement de ces négociations. Nous maintenons également notre position selon laquelle l'intégrité du processus de la CSCE et l'objectif de la Conférence sur les mesures propres à renforcer la confiance et le désarmement en Europe, tels que reflétés dans le mandat de Madrid, doivent être préservés. Tout en admettant que le désarmement classique doit être recherché avec les Etats membres des alliances, nous croyons que tous les aspects de la sécurité militaire qui, à long terme, concernent la sécurité du continent tout entier doivent être examinés par tous les 35 Etats participants.

Ces dernières années, les mesures propres à renforcer la confiance se sont avérées un complément important des mesures de désarmement. Les tentatives faites pour réduire le matériel militaire doivent s'accompagner de mesures tendant à modifier les logiciens dans les établissements militaires de façon qu'ils deviennent plus prévisibles et moins menaçants. Le succès de la Conférence de Stockholm et les progrès encourageants dans l'application des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité ont confirmé l'utilité des mesures de confiance en tant que moyen de renforcer la sécurité.

Aussi, l'Autriche se félicite-t-elle de la décision prise à la réunion de suivi de Vienne de poursuivre les travaux sur ces mesures et se prépare-t-elle à participer activement à ces pourparlers. Ceux-ci doivent aller au-delà de l'amélioration des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité existantes. L'impact de ces mesures sur la sécurité européenne est loin d'être négligeable. De nouvelles mesures ambitieuses de renforcement de la confiance et de la sécurité seront nécessaires pour continuer, en étroite coordination avec les négociations parallèles sur les forces classiques, d'accroître la transparence et de réduire les instabilités militaires.

La question des armes chimiques figure au premier plan des questions de désarmement. Nous avons pris note avec une vive inquiétude des rapports des Nations Unies sur les conséquences terribles de l'emploi d'armes chimiques dans la

M. Hohenfellner (Autriche)

guerre du Golfe. L'Autriche est horrifiée par des allégations selon lesquelles ces armes ont été récemment utilisées contre des civils. La communauté internationale doit insister sur le fait que la guerre chimique est une violation du droit international et doit être condamnée. Le danger que représente la prolifération des armes chimiques souligne la nécessité urgente d'interdire ces armes à l'échelle mondiale.

C'est pourquoi l'Autriche appuie la proposition qu'a faite le Président Reagan, au cours du débat général de l'Assemblée, aux signataires du Protocole de Genève de 1925, de même qu'à d'autres Etats concernés, de se réunir pour débattre les moyens d'empêcher une érosion grave de ce traité. L'Australie estime qu'une telle réunion devrait avoir pour objectif de réaffirmer solennellement l'engagement de ne pas employer d'armes chimiques et d'encourager de nouvelles adhésions au Protocole, ainsi que de souligner le souhait des nations de voir les travaux entrepris dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève aboutir à une issue fructueuse.

M. Hohenfellner (Autriche)

L'invitation du Président Mitterrand de tenir cette conférence à Paris à brève échéance et le large appui que cette initiative a reçu de la communauté internationale nous font espérer que cette conférence non seulement permettra de réaffirmer le Protocole de Genève mais aussi influera profondément sur la suite des négociations de Genève sur la convention relative aux armes chimiques.

Cette convention devrait aboutir à l'élimination de tous les stocks existants et de toutes les installations de fabrication d'armes chimiques et ainsi renforcer sensiblement la sécurité internationale. Des procédures de vérification convenues seraient, bien sûr, l'élément essentiel de la future convention sur les armes chimiques. Le problème est complexe; il y a encore beaucoup à faire, mais nous ne devons pas avoir de doute quant au fait que les problèmes de vérification peuvent être réglés.

Les mécanismes de limitation devraient être élaborés de façon telle qu'ils permettent l'application efficace et complète du principe de non-fabrication d'armes chimiques. A cet effet, il semblerait nécessaire que tous les Etats fournissent le plus rapidement possible tous les renseignements pertinents concernant toutes les installations industrielles chimiques qui pourraient être visées par la future convention.

L'intérêt que l'Autriche porte traditionnellement aux questions de désarmement l'a conduite à prendre une initiative visant l'échange de données relatives à une convention sur les armes chimiques. Nous pensons que ces renseignements opportuns contribueraient considérablement aux travaux de la Conférence du désarmement et constitueraient une mesure de confiance d'une très grande importance. Dans ce contexte, ma délégation est reconnaissante de l'appui que cette idée a déjà reçu. Il semble que la présente session de l'Assemblée générale offre l'occasion idéale de lancer cette initiative qui pourrait être élargie l'année prochaine.

Un autre événement important dans le domaine du désarmement est la convocation récente de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement. Cent trente-cinq délégations, avec parmi elles 24 chefs d'Etat ou de gouvernement et 49 ministres des affaires étrangères, ont saisi cette occasion pour intervenir à l'Assemblée en séance plénière et exposer leurs vues sur les questions de désarmement. Les contacts personnels ont été tout aussi importants, car ils ont contribué à accroître la compréhension.

M. Hohenfellner (Autriche)

Malheureusement, les longues délibérations de la session extraordinaire n'ont pas abouti à l'adoption d'un document final. Cependant le projet final reflétait un consensus très large sur plusieurs points dans le domaine de la vérification, de la transparence des budgets militaires, du désarmement nucléaire et des mesures de confiance. En outre, on a reconnu, lors de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la nécessité d'accroître l'efficacité du rôle des Nations Unies en matière de désarmement.

De l'avis de la délégation autrichienne, tout ce qui a été dit au cours de ces délibérations ne l'a pas été en vain; le débat sur le désarmement s'est vu imprimer un nouvel élan. En ce qui concerne les éléments du projet final, nous pensons qu'il faudrait y revenir dans un proche avenir, car ils pourraient servir de base utile aux débats de la Première Commission et de la Conférence du désarmement.

Je voudrais maintenant parler brièvement du rôle central des Nations Unies en matière de désarmement et de la nécessité d'augmenter l'efficacité et la pertinence des mécanismes de désarmement des Nations Unies. Plus précisément, les différents organes des Nations Unies devraient avoir des contacts plus étroits entre eux afin d'éviter les répétitions et les doubles emplois. Il faudrait chercher à rationaliser les travaux de la Première Commission. Le temps alloué aux délibérations à la Commission du désarmement devrait être consacré aux problèmes qui, de l'avis du Secrétaire général, sont susceptibles d'aboutir à des progrès multilatéraux et, sur la base de ces délibérations, la Première Commission devrait faire des recommandations précises à l'Assemblée générale et, par son intermédiaire, à la Conférence du désarmement.

Je voudrais maintenant me référer à la Conférence du désarmement qui - bien qu'étant un organe autonome composé de 40 nations - est le représentant de la communauté internationale en tant que seul organe de négociation mondial.

Qu'il me soit permis, à ce propos, de réaffirmer une préoccupation de longue date de l'Autriche. Comme on le sait, l'Autriche fait partie des Etats qui, depuis plusieurs années, présentent leur candidature à la qualité de membre à part entière de la Conférence du désarmement. Malheureusement, depuis que la décision de la deuxième session extraordinaire d'élargir la composition de la Conférence du désarmement a été adoptée, aucun progrès n'a été enregistré dans ce domaine.

M. Hohenfellner (Autriche)

La communauté internationale a besoin d'une instance de négociation multilatérale à laquelle tous les Etats, membres ou non membres, peuvent participer et contribuer. En tant qu'organisation politique de la communauté internationale, les Nations Unies doivent veiller à ce que la Conférence du désarmement continue de bénéficier de la confiance de la communauté internationale dans son ensemble en matière de désarmement. En conséquence, il convient de continuer à examiner de façon constante la question d'un accès plus large des non-membres à la Conférence du désarmement.

En conclusion, je voudrais souligner une fois de plus le fait que l'Autriche est consciente de l'importance que revêtent les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pour l'évolution future des relations internationales, afin que soit instauré un ordre stable dans lequel on pourra régler les problèmes dans l'intérêt de toutes les parties concernées. Le Traité d'Etat de 1955, qui rétablissait l'indépendance de l'Autriche, témoigne de cette philosophie.

En outre, l'Autriche a toujours estimé que le désarmement était un processus progressif par lequel un équilibre militaire mondial devrait être établi à un niveau le plus bas possible.

C'est pourquoi après la ratification du Traité FNI nous attendons avec intérêt les mesures qui suivront et qui devraient conduire à une réduction supplémentaire des armements et au désarmement.

Outre les efforts bilatéraux, je voudrais souligner l'importance tout aussi grande des efforts régionaux et multilatéraux. Tous ces efforts devraient se compléter et se renforcer les uns les autres de façon à ce que le désarmement puisse contribuer au mieux à l'édification d'un monde sûr et pacifique dans un effort commun de l'humanité tout entière.

M. AKSIN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un plaisir tout particulier pour la délégation turque que de vous voir présider les travaux de la Première Commission cette année, non pas seulement en raison des excellentes relations et des liens étroits d'amitié qui unissent la Turquie et le Canada, mais aussi parce que votre dévouement personnel et l'attachement connu du Canada à la cause du désarmement sont de bon augure pour le succès de la présente session de notre commission.

M. Aksin (Turquie)

Les déclarations que nous avons entendues au cours du débat, notamment de la part des représentants de pays qui jouent un rôle capital dans les négociations sur le désarmement, traduisent un climat nouveau d'optimisme et d'espoir dans les relations internationales. Ce nouvel état d'esprit résulte notamment de l'amélioration sensible des relations Est-Ouest. En effet, au cours des 12 derniers mois, des faits encourageants se sont produits dans le domaine des relations Est-Ouest, du contrôle des armements et du désarmement. Le dialogue et les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique commencent à donner des résultats concrets. La conclusion et la ratification du Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (Traité FNI), qui envisage l'élimination de toute une catégorie d'armes nucléaires, fut une étape historique. Les réductions asymétriques et les dispositions relatives à une vérification intrusive et efficace qui l'accompagnent seront un bon précédent pour les futurs accords de contrôle des armements. Nous avons déjà assisté à un début d'application de ces dispositions.

La conclusion d'un accord sur la réduction sensible et la limitation des armes stratégiques offensives entre les Etats-Unis et l'Union soviétique ne manquera certainement pas de constituer un autre événement fondamental et un signe hautement encourageant pour l'avenir des relations Est-Ouest et le processus de limitation des armes nucléaires. Nous nous félicitons de l'effet positif des contacts de haut niveau, telles les récentes réunions au sommet de Washington et Moscou, sur le processus de négociation en cours entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, sur tout un éventail de questions, y compris le contrôle des armements et le désarmement, et nous espérons que l'élan ainsi donné se maintiendra et continuera de contribuer à l'amélioration des relations internationales.

La convocation de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en juin dernier, a également fourni une excellente occasion d'examiner en détail les questions qui se posent en matière de désarmement. Cette importante rencontre multilatérale, en dégagant différentes manières d'aborder le processus du désarmement et les perceptions, les intérêts et les priorités différents des Etats Membres, a confirmé le lien étroit qui existe entre le désarmement et le souci de sécurité de tous les Etats et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien qu'il n'y ait pas eu de consensus final, les progrès accomplis lors de la session extraordinaire seront utiles aux futures activités de désarmement.

M. Aksin (Turquie)

Cette année, l'ordre du jour de la Première Commission comporte un point relatif aux règles de procédure à arrêter pour préparer la quatrième conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. A cet égard, la Turquie, partie au Traité, estime que la stricte adhésion au Traité sur la non-prolifération est d'une importance vitale. Si, jusqu'ici, le Traité a largement rempli sa fonction, il n'en reste pas moins nécessaire de renforcer plus encore le régime de non-prolifération. Voilà pourquoi nous préconisons une adhésion universelle au Traité et espérons que la prochaine conférence chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération sera l'occasion de constater une plus grande coopération internationale dans le domaine de la non-prolifération, car c'est là un moyen de contribuer efficacement à la sécurité internationale. De même, une coopération internationale accrue en matière de sécurité nucléaire et de promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire devrait bénéficier d'un soutien ferme et universel.

La question de l'interdiction totale des essais demeure un des points les plus importants de l'ordre du jour dans le domaine nucléaire. De ce point de vue, nous constatons avec satisfaction que les deux principales puissances nucléaires se sont engagées à poursuivre leurs négociations afin d'éliminer, puis d'arrêter, les essais nucléaires grâce à une politique des "petits pas". Nous nous félicitons également des débuts de "l'expérience commune de vérification" qui avait été décidée d'un commun accord lors du sommet de Washington de décembre 1987.

Pour ce qui est des zones exemptes d'armes nucléaires, nous continuons d'en appuyer la création, avec l'assentiment de tous les Etats intéressés, dans les régions où il n'existe pas d'armes nucléaires et où elles pourraient contribuer grandement à prévenir la prolifération des armes nucléaires. Cependant, dans les régions saturées d'armes nucléaires de toutes catégories, la création de ces zones, loin d'accroître la sécurité créera, au contraire des fossés en matière de sécurité, à moins qu'on ne prenne simultanément des mesures de désarmement efficaces à l'échelle de toute la région.

Nous reconnaissons également que le désarmement nucléaire n'est que l'un des aspects d'un problème général. A nos yeux, la limitation des armements et le désarmement sont un processus global qui s'étend à la limitation des armements nucléaires et classiques, à l'interdiction des armes chimiques et aux mesures propres à instaurer la confiance et la sécurité. Il n'est pas possible de traiter

M. Aksin (Turquie)

isolément les armes nucléaires si nous cherchons à renforcer la sécurité mondiale. Les mesures positives prises dans le domaine du désarmement nucléaire constitueront par conséquent une première étape dans la tâche immense consistant à établir l'équilibre des forces à des niveaux d'armement sensiblement réduits. Il est indispensable de ne pas perdre de vue le caractère intégré des efforts à faire dans différents domaines pour assurer le succès des futurs efforts de contrôle des armements.

Alors qu'elle examine les mesures de désarmement, la Turquie n'oublie pas qu'en raison de sa situation géostratégique, elle a eu l'expérience dans son histoire de menaces à sa sécurité. La Turquie se trouve entre l'Europe et l'Asie, à proximité d'une des plus fortes concentrations de forces militaires du monde. Elle jouxte également le Moyen-Orient, région instable et névralgique. Ces facteurs déterminent l'environnement politique et militaire de la région. Pour ce qui est des armes nucléaires, la Turquie peut être la cible non seulement des systèmes nucléaires à longue portée et à portée intermédiaire d'Europe et d'Asie, mais également des missiles et des armes nucléaires de courte portée. En conséquence, conscients de notre situation géographique, nous avons appuyé, dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement les initiatives qui ont des chances de trouver leur expression dans des mesures concrètes, équilibrées et vérifiables qui ne réduisent pas la sécurité individuelle ou collective d'un pays ou d'un groupe de pays.

On s'occupe actuellement beaucoup des déséquilibres qui existent entre les forces classiques des deux alliances. La Turquie et ses partenaires occidentaux s'efforcent du reste d'instaurer une ère nouvelle de limitation des armes classiques. Chacun sait que le déséquilibre dans le domaine classique est à l'heure actuelle l'un des facteurs de déstabilisation les plus graves d'une Europe divisée et qu'il reste au centre de nos préoccupations en matière de sécurité. Depuis la signature du Traité sur les forces nucléaires intermédiaires (Traité FNI), la nécessité de rétablir la relation entre les forces classiques en Europe prend un caractère plus vital encore à mesure que s'accuse le déséquilibre dans ce domaine. La nécessité de traiter la question de l'équilibre général est plus actuelle que jamais. Si, dans un proche avenir, il n'y a pas de progrès en matière de limitation des armements classiques, il pourrait s'avérer difficile de parvenir à de nouvelles réductions des forces nucléaires, car cela aurait pour effet d'infléchir dangereusement l'équilibre stratégique.

M. Aksin (Turquie)

Voilà pourquoi la Turquie, avec ses partenaires, espère qu'il y aura des négociations sérieuses et de fond avec les pays du Pacte de Varsovie afin de renforcer la stabilité et la sécurité en Europe au niveau d'armement le plus bas possible et d'éviter que ne soient lancées, dans le domaine conventionnel, des attaques surprises ou des actions offensives à grande échelle.

A cet égard, nous espérons voir rapidement intervenir à Vienne un accord sur le mandat relatif aux négociations sur la stabilité dans le domaine classique qui doivent avoir lieu entre les 23 membres des deux alliances militaires.

Le succès des initiatives de limitation des armements dépend au premier chef de la création d'un climat de confiance entre les parties intéressées. Une plus grande ouverture sur les questions relatives à la défense s'impose si l'on veut éviter l'incertitude et l'insécurité. La transparence et la comparabilité dans les affaires militaires, de même qu'une vérification appropriée, sont indispensables pour faire régner la confiance et la sécurité et pour mener à bonne fin les négociations sur le désarmement. Le fait que les mesures propres à édifier la confiance soient de plus en plus largement acceptées dans le monde est illustré également par les résultats dignes d'éloges auxquels on est déjà parvenu sur cette question dans le cadre de la Commission du désarmement des Nations Unies. A ce propos, nous invitons tous les Etats Membres à utiliser cet instrument qu'est le rapport annuel des Nations Unies sur les budgets militaires comme un moyen à leur disposition pour fournir des informations sur les dépenses militaires. A nos yeux, la déclaration faite ici, en Première Commission, par le représentant de l'Union soviétique, le 18 octobre, contient des éléments intéressants et positifs à ce propos.

Tout progrès dans le domaine du désarmement est directement lié aux préoccupations et aux perceptions en matière de sécurité des pays intéressés. Voilà pourquoi les mesures propres à établir la confiance et la sécurité sont appelées à jouer un rôle essentiel en la matière. Je voudrais souligner à ce sujet l'importance des mesures qui ont été prises dans le cadre du processus de la Conférence sur la sécurité et la confiance en Europe (CSCE).

M. Aksin (Turquie)

La Turquie attache une importance particulière à l'application des mesures de confiance et de sécurité adoptées à la Conférence de Stockholm en 1986. Nous espérons qu'il sera bientôt possible de se mettre d'accord sur le mandat des futures négociations entre les 35 Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour consolider les résultats obtenus à la Conférence de Stockholm.

La confiance et la sécurité en Europe devraient tenir compte non seulement des facteurs militaires, mais également des facteurs politiques, économiques et humanitaires, et le processus d'Helsinki reste à cet égard un instrument de première importance. En fait, l'Acte final d'Helsinki, inspiré par cette notion, reconnaissait le caractère indivisible de la sécurité et demandait instamment à tous les Etats de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales en tant qu'éléments fondamentaux de la paix, de la justice et du bien-être indispensable pour garantir le développement des relations amicales et de la coopération en Europe. Par conséquent, nous estimons que les trois dimensions du processus d'Helsinki, qui concernent la sécurité, les relations économiques et les questions humanitaires, sont d'égale importance lorsqu'il s'agit d'instaurer une confiance mutuelle et de créer une coopération fructueuse en Europe.

Bien que la limitation des armements et d'autres efforts propres à accroître la sécurité aient été essentiellement limités à l'Europe et traités dans le contexte Est-Ouest, il faut étendre ces efforts à d'autres régions du monde afin de réduire les tensions et d'accroître la stabilité au niveau mondial.

Dans cet esprit, la dix-septième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Amman, a adopté, sur la proposition de la Turquie, une résolution destinée à permettre le début d'un processus qui contribuerait à la sécurité, à la paix et à la stabilité dans le monde islamique.

Par la suite, un groupe composé de cinq personnalités éminentes, qui a reçu le mandat d'étudier la question des mesures propres à accroître la confiance et la sécurité parmi les pays islamiques, s'est réuni pour la première fois le 30 septembre et le 1er octobre 1988 à New York. Le groupe est sensé présenter un rapport à la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères de la Conférence islamique.

M. Aksin (Turquie)

Le recours inquiétant aux armes chimiques dans des conflits récents inquiète vivement la communauté internationale et exige des mesures rapides en vue de l'interdiction et de l'élimination effectives de ces armes. La Turquie a déjà souligné à maintes reprises la nécessité croissante de conclure une convention internationale sur l'interdiction et la destruction complètes des armes chimiques, prévoyant des systèmes de vérification sûrs et efficaces. Nous notons que des progrès ont été accomplis concernant la conclusion d'un tel traité par le Comité spécial sur les armes chimiques de la Conférence du désarmement, auquel mon pays participe en tant qu'observateur.

Nous faisons nôtre l'idée que tant que ce traité ne sera pas achevé, il faudra réaffirmer l'autorité d'un instrument international qui existe déjà sur l'interdiction de l'emploi de cette catégorie d'armes, à savoir le Protocole de Genève de 1925, dont la Turquie est signataire. Nous saluons la proposition opportune du Président Reagan de convoquer une conférence internationale sur les armes chimiques, et le désir de la France, comme l'a annoncé le Président Mitterrand, de se faire l'hôte de cette conférence à Paris. Nous avons été sensibles à l'exposé détaillé de l'Ambassadeur Pierre Morel, lorsqu'il est intervenu sur les objectifs et le champ de cette conférence spéciale. Nous comprenons également qu'il convient d'éviter toute interprétation erronée, en soulignant que la Conférence spéciale ne devrait pas être considérée comme une activité qui puisse retarder ou entraver les travaux de la Conférence du désarmement, mais au contraire comme une possibilité de donner l'impulsion nécessaire aux négociations sur la future convention.

M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : Ma délégation tient à féliciter M. Roche de son élection à la présidence de cette importante commission. Elle est convaincue que, placés sous sa sage et compétente direction, nos travaux seront menés à bonne fin.

C'est un lieu commun de dire que les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale s'ouvrent cette année sous d'heureux auspices, engendrés, personne n'en disconvient, par la ratification à Moscou en juin dernier du Traité soviéto-américain sur l'élimination des missiles nucléaires de portée intermédiaire et de courte portée que possèdent l'Union soviétique et les Etats-Unis.

D'aucuns qualifient cet événement international d'historique, car c'est la première fois dans les annales du désarmement que la communauté internationale assiste à une véritable destruction des armes nucléaires, dont les méthodes de

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

vérification témoignent de l'esprit d'ouverture et de transparence sans précédent dont sont animées les parties intéressées.

Il est encourageant d'apprendre par ailleurs que ces deux plus grandes puissances nucléaires, par le truchement de leurs négociateurs respectifs à Genève, intensifient actuellement leurs efforts en vue de la conclusion d'un traité portant sur la réduction de 50 % de leurs arsenaux stratégiques offensifs dans le cadre du strict respect des dispositions du Traité ABM de 1972.

La conjoncture internationale favorable, qui est ainsi caractérisée par une tendance générale au dialogue, la compréhension mutuelle et la coopération dans les relations inter-étatiques, a donc contribué activement à la recherche d'une solution politique globale juste et durable à un certain nombre de conflits régionaux.

La communauté internationale se doit d'intensifier ses efforts afin de développer et renforcer cette tendance positive. C'est là une tâche de longue haleine, dont il s'avère extrêmement difficile de s'acquitter et, cela, d'autant plus que le chemin qui mène vers le désarmement général et complet, but ultime que recherche la communauté internationale, est encore malheureusement semé d'embûches. Ces obstacles et difficultés qui ne sont pas insurmontables tiennent, entre autres, selon nous, à la façon dont les Etats conçoivent la sécurité.

Pour la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies, dont le Laos, la sécurité, à l'âge nucléaire et spatial, ne saurait être que globale et égale pour tous les Etats et peuples du monde, quels que soient leur taille, leur niveau de développement et leurs systèmes économique, social et politique. Cette philosophie est évidemment antinomique avec celle qui préconise la dissuasion nucléaire, concept éminemment dangereux pour la survie de l'humanité et que, pourtant, une poignée d'Etats s'obstinent à défendre. Autrement dit, la paix et la sécurité ne sauraient être maintenues et renforcées que par le désarmement et non par l'accumulation d'armes de destruction massive.

Mon pays est d'avis que le rôle de l'ONU gagnerait à être renforcé davantage dans un domaine aussi crucial que le désarmement tant nucléaire que conventionnel.

D'aucuns sont d'accord pour dire que depuis sa création par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, la Conférence de Genève sur le désarmement, qui est l'unique forum de négociation multilatérale en matière de désarmement n'a obtenu que de maigres résultats.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

C'est ainsi que sur les points prioritaires de l'ordre du jour portant notamment sur l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, la prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées, la Conférence du désarmement de Genève n'a pas été en mesure de créer des organes subsidiaires dotés de mandats de négociation véritable. Il est souhaitable que, dans l'intérêt de la sécurité globale, ceux qui se sont ainsi opposés à la bonne marche de cette entreprise multilatérale reconsidèrent leur position.

Par ailleurs, la délégation lao se félicite des progrès réalisés dans les négociations menées dans le cadre de cette conférence dans le domaine des armes chimiques.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

La proposition américaine et française tendant à la convocation d'une conférence internationale en vue du renforcement de l'autorité du Protocole de Genève de 1925 sur l'interdiction des armes chimiques mérite, selon nous, d'être appuyée mais, en aucun cas, cette initiative ne saurait être présentée comme un subterfuge destiné à retarder indûment la conclusion rapide d'une convention multilatérale sur l'interdiction complète et efficace de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction. Notre appréhension est justifiée par le fait qu'une certaine puissance nucléaire poursuit encore son programme de fabrication des armes binaires.

Pour ce qui est des essais nucléaires, la délégation lao estime que la conclusion urgente d'un traité général sur leur interdiction demeure une question à laquelle la communauté internationale attache une importance prioritaire. Le Laos fait sienne la position selon laquelle l'interdiction des essais nucléaires constitue une importante mesure de désarmement nucléaire en ce qu'elle met un terme au perfectionnement des armes nucléaires et à la mise au point de nouveaux types de telles armes, ainsi qu'à leur prolifération tant horizontale que verticale.

Nous appuyons également la proposition faite très récemment par un groupe de pays tendant à la convocation d'une conférence des Etats parties au Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais en vue de la transformation de celle-ci en une interdiction complète. Mais, en attendant la conclusion d'un traité général sur l'interdiction totale des essais nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et en tout temps, il est souhaitable que des mesures intérimaires de désarmement, qui font actuellement l'objet de négociations bilatérales, puissent être prises dans les meilleurs délais. C'est dans cet esprit que la délégation lao se félicite des progrès qu'enregistrent, dans ce domaine, les négociations américano-soviétiques en cours à Genève.

Qui plus est, la délégation lao accueille et soutient fermement la proposition soviétique, telle que formulée dans l'intervention faite ici même il y a quelques jours par le Vice-Ministre Petrovsky tendant à l'observation, par l'Union soviétique, sur une base de réciprocité avec les Etats-Unis, d'un moratoire sur les essais nucléaires pour une durée soit illimitée soit limitée. C'est là une nouvelle preuve de franchise et de volonté politique de la part de cette grande puissance nucléaire qui a, l'on s'en souvient, déjà observé, dans le passé, un moratoire unilatéral d'une durée de 18 mois.

M Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

S'agissant de la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, nous exprimons, à l'instar de la grande majorité des Etats ici représentés, le souhait ardent que les efforts multilatéraux et bilatéraux soient intensifiés en vue de garantir la démilitarisation de l'espace qui, en tant que patrimoine commun de l'humanité, ne devrait être utilisé qu'à des fins pacifiques pour le bien de tous les peuples.

Tout en reconnaissant l'importance primordiale du problème du désarmement nucléaire, le Laos, comme la grande majorité des Etats, estime que la réduction radicale des forces armées et des armements classiques et le désarmement conventionnel doivent faire l'objet d'une préoccupation particulière de la part de la communauté internationale, car ce sont précisément ces catégories d'armes qui ont causé la mort et la mutilation de millions d'êtres humains au cours des nombreux conflits régionaux sanglants dont nous avons été témoins à l'issue de la deuxième guerre mondiale.

Dans ce contexte, mon pays estime que le programme détaillé que les pays membres du Pacte de Varsovie ont élaboré en juillet dernier et portant sur la réduction radicale des forces armées et des armes conventionnelles en Europe, de l'Atlantique à l'Oural, est effectivement de nature à renforcer la paix et la sécurité dans cette partie si sensible du monde. Il va sans dire que de telles mesures constructives, une fois mises en oeuvre, ne manqueraient pas de produire des effets salutaires sur d'autres parties du monde, quoique, il est vrai, l'exemple européen ne puisse être automatiquement transposable ailleurs.

Pour ce qui est de la création des zones de paix et de dénucléarisation, la délégation lao tient à réaffirmer son appui total à une telle initiative. Il est impératif que les Etats dotés d'armes nucléaires respectent scrupuleusement l'esprit et la lettre des déclarations et accords régionaux en vertu desquels ces diverses zones ont été proclamées zones dénucléarisées.

Dans le même contexte, la République démocratique populaire lao n'a jamais fait mystère de son désir sincère de s'associer aux efforts entrepris par les Etats du Sud-Est asiatique en vue d'en faire une zone de paix, de stabilité, d'amitié, de coopération et de dénucléarisation. C'est ainsi que lors de la réunion informelle de Jakarta, en juillet dernier, consacrée à la recherche d'une solution politique juste et durable au problème kampuchéen, le chef de la délégation du Laos, au nom des trois pays de l'Indochine, a avancé une proposition en sept points visant à atteindre les objectifs susmentionnés.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Mon pays partage la déception qu'ont éprouvée la grande majorité des Etats face au maigre résultat qu'a obtenu la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue ici même il y a environ quatre mois. En effet, le Document final de cette session extraordinaire aurait été adopté sans problème si certains Etats avaient fait preuve de la volonté politique nécessaire. Malgré tout, nous sommes d'avis que cette session a été extrêmement enrichissante dans la mesure où elle a permis à la communauté internationale de prendre connaissance, à travers leurs propositions constructives et intéressantes, des aspirations profondes de la grande majorité des Etats et des peuples à vivre dans un climat de paix, de sécurité et d'amitié les uns avec les autres. Cette session a également permis d'appréhender avec plus de netteté l'interdépendance croissante du monde d'aujourd'hui et de se convaincre de la nécessité d'intensifier davantage les efforts multilatéraux en vue de conjurer le péril nucléaire qui pèse gravement sur l'avenir de l'humanité.

Nous savons que le désarmement tant nucléaire que conventionnel est une mesure qui peut produire des effets salutaires sur le mieux-être de l'espèce humaine, et cela a été démontré avec clarté lors de la Conférence des Nations Unies sur la relation entre le désarmement et le développement, dont nous souhaitons que le programme d'action puisse être mis en oeuvre sans plus de retard. L'intensification des efforts et mesures multilatéraux, régionaux, bilatéraux et nationaux doivent tendre, en dernière analyse, vers la réalisation du but ultime qu'est la construction d'un monde exempt de violence et d'armes nucléaires. Le Laos, quant à lui, ne ménagera aucun effort pour y apporter toute sa contribution.

M. BARNETT (Jamaïque) (interprétation de l'anglais) : La Première Commission se réunit dans des circonstances quelque peu différentes de celles qui existaient récemment. Mais on ne voit pas clairement ce que la Commission pourrait faire de plus. Une simple réduction du nombre des résolutions serait, de toute évidence, une mesure insuffisante de succès. Nous devons continuer à travailler pour utiliser la Commission de manière plus imaginative aux fins du désarmement, de la limitation des armements et de la sécurité internationale.

M. Barnett (Jamaïque)

Nous avons eu l'occasion de parler des changements dans les attitudes, dans les opinions et dans les perceptions. Quelle que soit leur importance, ils indiquent que les affaires internationales s'engagent dans une nouvelle voie. Mais les facteurs indéniables de la géographie et le poids de l'histoire restent inchangés. Il ne faut ni les ignorer, ni les oublier. L'évolution des relations entre les grandes puissances, notamment entre les deux superpuissances, permet d'espérer que nous pourrions tous en retirer des avantages précis et tangibles.

Malheureusement, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a pas été à la hauteur des espoirs qu'elle avait fait naître. En dépit du climat découlant de la signature et de la ratification du Traité sur l'élimination des missiles nucléaires à plus courte et moyenne portée - le Traité FNI - les grandes puissances n'ont pu arriver à un accord global dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements qui aurait donné au monde le répit dont il a besoin.

Pourtant, nous n'avons pas dit notre dernier mot. Certains succès ont été obtenus, dont le moindre n'est pas l'engagement renouvelé de prendre des mesures précises sur les armes chimiques, sur les armes classiques et sur les zones dénucléarisées, la prise de conscience plus répandue de la nécessité d'un traité d'interdiction complète des essais et la reconnaissance du rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification.

Nous sommes actuellement plus conscients et plus disposés à admettre que la sécurité d'un pays ne peut plus se définir en termes purement militaires ou géo-stratégiques. Les conséquences de la dégradation de l'environnement, du sous-développement, de la misère, du Syndrome immuno-déficitaire acquis (Sida), de l'absence de respect des droits de l'homme fondamentaux, du trafic illicite des stupéfiants et de la toxicomanie indiquent que de nombreuses sociétés, voire la communauté internationale elle-même, font l'objet d'autres menaces plus directes et généralisées.

Nous ne pouvons pas minimiser la menace constante de guerres, d'agressions et de conflits que les problèmes que je viens de citer peuvent exaspérer et stimuler. Mais il ne faut pas oublier non plus que le conflit est inhérent à la nature humaine. Par conséquent, comme cela a toujours été le cas, il convient de se demander par quels moyens et avec quelles institutions on pourra y faire face.

Les armes nucléaires et la possibilité d'une guerre nucléaire, quelle qu'elle soit, constituent - on le reconnaît - une menace d'une ampleur différente pour les

M. Barnett (Jamaïque)

générations actuelles et futures. Voilà pourquoi nous accordons une importance particulière à ce type d'armements. Il faut insister sur le fait que les armes nucléaires exigent que nous prenions enfin conscience tous ensemble de la nécessité de réduire, et même d'éliminer, la possibilité d'une guerre nucléaire.

Ma délégation estime toujours qu'il est absolument nécessaire de conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires. Nous pensons que la vérification est possible et que l'on dispose actuellement des moyens et des systèmes requis pour surveiller comme il se doit l'application d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Les arguments militant en faveur de la poursuite des essais nucléaires sont désormais dénués de fondement au point de vue intellectuel ou pratique. Nous observons néanmoins que les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques mènent des négociations sur une approche graduelle en vue d'aboutir à l'interdiction complète de tous les essais nucléaires et que pour parvenir à cet objectif, ils procèdent à la vérification conjointe de leurs essais.

En même temps, nous persistons à croire que le processus de limitation des armements doit comprendre aussi bien les vecteurs nucléaires qu'une réduction de l'ensemble des ressources consacrées à la fabrication des armes nucléaires grâce à la limitation des matériaux fissionables à des fins militaires.

De même, il faut accélérer le processus trop lent menant à la conclusion d'un traité sur les armes chimiques. Le monde a pu mesurer les conséquences de l'absence, du fait de la lenteur de ce processus, d'un traité global et vérifiable interdisant la fabrication, l'acquisition, le stockage et l'emploi des armes chimiques. L'emploi de ces armes, au cours de ces dernières années, a été en partie rendu possible parce qu'on a refusé de le condamner d'emblée sans ambiguïté et qu'on n'a pas oeuvré avec suffisamment de persistance et d'assiduité à la conclusion d'un traité. Dans ce cas comme dans d'autres, le temps ne milite pas en faveur d'une vérification complète. Le perfectionnement et la complexité accrue de ces armes, ainsi que l'apparition d'intérêts industriels rivaux, rendent cette vérification beaucoup plus difficile, voire impossible. Les perspectives de conclure un traité rapidement semblent plus faibles qu'il y a environ un an. La proposition de réunir la Conférence des Etats parties au Protocole de Genève de 1925, et que nous appuyons, est une reconnaissance implicite de cette situation.

Les conséquences des progrès de la science et de la technique en matière de mise au point des armements et de définition de la sécurité constituent un vaste sujet de réflexion qu'on ne peut pas ignorer. Il semble que bien que nous

M. Barnett (Jamaïque)

puissions être d'accord sur la nécessité de maintenir et d'encourager la recherche scientifique et technique sans entrave, il devrait exister un moyen de limiter l'application effrénée de ces découvertes à la mise au point de systèmes d'armes de plus en plus perfectionnés. Bien que l'application de ces découvertes ait des avantages sur le plan des ressources économiques et du développement, leur objectif ultime, qui est d'accroître la sécurité, devient de moins en moins valable. Nous en sommes presque au point où la conception de nouveaux systèmes d'armes est devenue une fin en soi, tout en fournissant du travail aux hommes de science, aux ingénieurs et aux industriels et en leur donnant l'occasion d'appliquer leurs découvertes et même d'élaborer les bases stratégiques ou doctrinales de la mise au point et de l'emploi de leurs produits.

Mais nous savons que notre sécurité, même si on la définit de la façon la plus étroite, ne s'en trouve pas renforcée. Il faut donc faire quelque chose. La question reste brutalement posée : les négociateurs peuvent-ils soutenir le rythme des progrès scientifiques?

En attendant, les armes dites classiques font toujours l'objet de nouvelles conceptions et d'un vaste commerce. Nous formons l'espoir que lorsqu'on se rendra compte des graves conséquences que cela a sur les économies des pays en développement, on fera preuve de plus de modération. Il est évident que la perception que l'on a de la sécurité constitue un obstacle majeur. Le nouvel intérêt que manifestent les superpuissances à l'égard du règlement des différends régionaux, qu'elles ont, pour certains d'entre eux, soit provoqués soit contribué à perpétuer, peut favoriser la limitation nécessaire du commerce des armes classiques ou la réduction de leur fabrication. Les effets nuisibles sur les économies de ce gaspillage de ressources sont trop évidents pour que je m'y étende.

La Jamaïque soutient vigoureusement les Nations Unies dans le rôle crucial qu'elles peuvent jouer concernant l'examen et l'adoption d'un programme global de désarmement. Plus les relations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis seront détendues, bien que cela ne modifie pas les intérêts nationaux essentiels de chacun, plus notre organisation aura des possibilités nouvelles. Nous sommes heureux de constater que l'on a cherché à tirer avantage de cette situation.

Ces commentaires préliminaires montrent combien nous portons d'intérêt à ces problèmes. Nos soucis sont ceux d'un pays en développement non aligné qui connaît les dangers de ce monde peu sûr. Nous avons besoin d'un monde de paix et de développement.

M. SOMDA (Burkina Faso) : C'est avec un réel plaisir que je prends la parole au sein de notre commission, dans le cadre du débat général sur tous les points relatifs au désarmement. Mais je voudrais, avant d'aborder le vif du sujet, vous adresser mes sincères félicitations pour votre brillante élection. Ma délégation se réjouit de vous voir présider nos débats en raison de l'étroitesse des liens d'amitié, de solidarité et de coopération qui existent entre le Canada et le Burkina Faso.

En outre, vos éminentes qualités de diplomate ainsi que votre parfaite maîtrise des problèmes du désarmement et de la sécurité sont les gages du bon déroulement et du plein succès de nos travaux.

Ma délégation associe à ces félicitations les autres membres du Bureau et vous assure de son concours actif.

En créant l'Organisation des Nations Unies, les fondateurs avaient fixé comme buts, entre autres, le maintien de la paix et de la sécurité internationales et ce, à travers notamment, je cite la Charte :

"... des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix ... et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix." (Chapitre I, Article 1)

Mais que constatons-nous? Ces nobles buts ont très vite été perdus de vue, laissant libre cours à l'instinct de domination et à la violence dans le règlement des nombreux conflits que notre monde a connus et qui ont largement été soutenus et alimentés par une course frénée aux armements.

Il était temps! Il était temps, dis-je, qu'un vent nouveau souffle sur l'humanité pour lui redonner de l'espoir. L'année 1988 a connu ce vent et, comme de distingués orateurs l'ont déjà souligné, les travaux de la quarante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale, et en particulier ceux de notre commission, se déroulent actuellement dans une atmosphère de détente généralisée, porteuse de promesses et d'espoir. Cette détente, le monde la doit aux multiples efforts déployés sur le plan tant bilatéral que multilatéral.

L'une de ses premières manifestations est l'aboutissement heureux des négociations entre les deux superpuissances et la conclusion du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à courte portée, Traité qui a déjà connu un début d'application.

M. Somda (Burkina Faso)

Il s'agit là, sans conteste, d'un témoignage éloquent de l'esprit nouveau qui caractérise désormais le dialogue Est-Ouest, et d'un pas important dans la voie du désarmement nucléaire. Tous les peuples ont unanimement salué cette attitude.

Néanmoins, et comme le déclarait le Ministre des relations extérieures de mon pays lors de l'allocution qu'il a prononcée le 27 septembre 1988 devant l'Assemblée générale, je cite : "... ces négociations doivent être poussées plus avant et dans d'autres directions".

Ma délégation est d'avis que la décision d'éliminer les forces nucléaires intermédiaires ne devrait pas constituer un événement isolé, mais traduire plutôt un changement véritable d'attitude et d'approche à l'égard des questions du désarmement. Elle espère donc que sera poursuivi avec détermination l'objectif de réduction de 50 % des missiles stratégiques dont ont convenus les Etats-Unis et l'Union soviétique.

Le deuxième élément de la détente réside dans les efforts actuellement déployés en vue du règlement des conflits régionaux qui demeurent un risque mettant en péril la paix et la sécurité dans le monde. Pour certains de ces conflits, ces efforts ont déjà connu des résultats positifs, tandis que les espoirs restent permis pour d'autres.

Toutefois, nous devons nous garder de nous abandonner à un optimisme débordant, car, pour la communauté internationale, beaucoup reste à faire et de nombreux obstacles doivent encore être franchis avant l'avènement d'un monde de paix, de justice et de réelle compréhension mutuelle.

Le Burkina Faso, comme du reste la plupart des Etats Membres de notre organisation, a été profondément déçu par l'échec de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il demeure cependant ouvert à tout effort, tant bilatéral que multilatéral, tendant à poursuivre le dialogue et la concertation en vue d'aboutir au désarmement.

C'est dans cette perspective que ma délégation trouve pertinentes toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission et est entièrement disposée à apporter sa contribution, si modeste soit-elle, sur chacun de ces points, convaincue de l'importance qu'ils revêtent pour le désarmement et la sécurité de notre planète.

Ce faisant, Monsieur le Président, je voudrais exprimer quelques observations sur certains de ces points. Il est superflu d'insister sur toutes les questions de notre ordre du jour, car elles ont été longuement développées par de nombreux

M. Somda (Burkina Faso)

orateurs qui m'ont précédé. Vous me permettrez alors de limiter mes commentaires à quelques points.

Ma délégation partage l'opinion que le désarmement ne relève pas de la seule responsabilité des puissances nucléaires, mais de notre responsabilité collective, de la responsabilité de la communauté internationale. Tous les Etats devront donc être associés à la recherche de solutions dans ce domaine, dans le cadre d'accords multilatéraux assortis de dispositifs efficaces de vérifications obligatoires.

Ma délégation marque également sa préoccupation pour les essais nucléaires qui se poursuivent dans le monde, étant donné les dangers qu'ils constituent pour la vie et pour notre écosystème : elle est donc favorable à la conclusion d'un traité relatif à l'interdiction complète des essais nucléaires et à la création de zones dénucléarisées dans les différentes régions du monde.

A cet égard et s'agissant du cas particulier de l'Afrique, il y a lieu de souligner que les Etats africains, dans leur plus grande majorité, ont adhéré au Traité de non-prolifération des armes nucléaires, ratifiant ainsi la déclaration par laquelle ils ont collectivement décidé de faire du continent une zone exempte d'armes nucléaires. Malheureusement, l'acquisition de l'arme nucléaire par le régime raciste d'Afrique du Sud représente une menace réelle et permanente pour la sécurité de l'Afrique, particulièrement des Etats limitrophes de l'Afrique du Sud, et pour celle du monde dans son ensemble, surtout que le régime raciste de Pretoria a toujours observé une attitude de mépris vis-à-vis des décisions de l'ONU.

L'Afrique se doit d'attendre de la communauté internationale, et plus particulièrement de l'Organisation mondiale, l'élaboration, l'adoption et la mise en application effective de mesures propres à garantir le respect de la Déclaration sur la dénucléarisation du continent.

Conscient par ailleurs des graves dangers que constituent les armes chimiques et bactériologiques, mon pays nourrit l'espoir que les négociations menées dans le cadre de la Conférence du désarmement continueront à enregistrer des progrès notables pour parvenir rapidement à l'élaboration d'une convention sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

Un autre point sur lequel ma délégation voudrait s'arrêter est celui relatif au déversement, par des sociétés industrielles sans scrupule, de leurs déchets radioactifs et toxiques en Afrique.

M. Somda (Burkina Faso)

L'inscription de cette question à l'ordre du jour de la Première Commission répond à la préoccupation des Africains vis-à-vis de ces pratiques immorales, effectuées au grand mépris de leur vie. Ces pratiques qui mettent en danger la vie des populations des zones concernées ont été violemment dénoncées et condamnées lors du vingt-quatrième Sommet de l'OUA tenu à Addis-Abeba en mai 1988.

La discussion de ce point dans l'enceinte de notre organisation montre, si besoin en était, que l'Afrique entend ainsi susciter de la part de la communauté internationale une plus grande prise de conscience des graves dangers que représente, pour les pays en développement, l'entreposage de tels déchets et espère que des mesures adéquates seront adoptées pour mettre un terme à cette situation.

Ma délégation s'associe à tous ses frères et aux orateurs qui ont eu à lancer un appel pressant pour l'élaboration d'une stratégie internationale en vue de lutter efficacement contre ces pratiques frauduleuses et inhumaines.

Enfin, ma délégation voudrait rappeler les résultats de la Conférence internationale tenue à New York, au siège des Nations Unies, du 24 août au 11 septembre 1987, et qui a montré le lien évident entre le désarmement et le développement.

Cette conférence a ainsi mis en exergue l'un des objectifs poursuivis par l'Organisation des Nations Unies, à savoir :

"... favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

La poursuite d'un tel objectif devrait inciter les nations à investir le minimum de ressources humaines et économiques dans le domaine des armements. Mais qu'en est-il?

Le constat aujourd'hui démontre que nous sommes malheureusement loin de cet objectif, dans la mesure où les deux tiers de l'humanité croupissent dans la misère et la pauvreté avec à peine un tiers des ressources, tandis que des milliards de dollars des Etats-Unis sont annuellement engloutis dans la course aux armements.

La communauté internationale se doit de garder présente à l'esprit la nécessaire relation entre désarmement et développement et d'oeuvrer sans relâche à la réalisation des nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Il revient essentiellement à notre commission le soin de faire des propositions appropriées. A cet égard, la délégation du Burkina Faso est entièrement disposée à appuyer toute suggestion ou toute initiative permettant d'aboutir au désarmement sous toutes ses formes, pour la survie de l'humanité.

M. Somda (Burkina Faso)

Notre organisation a connu un regain d'estime et de confiance de la part de ses membres. Ce regain d'estime et de confiance vient d'être couronné par l'attribution, récemment, du prix Nobel de la paix aux forces de maintien de la paix de l'ONU. Comme nous l'avons tous reconnu, cette distinction honore notre organisation. Mais, notre plus grand souhait devrait être que dans quelques années le monde n'ait même plus besoin de forces de maintien de la paix, parce que tous les Etats auront compris et accepté l'impérieuse nécessité d'oeuvrer dans le sens des principes et des objectifs de l'ONU, consacrant toutes leurs ressources au développement et à la coopération internationale, pour le progrès et le bien-être de l'humanité tout entière.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Mais auparavant, je voudrais rappeler aux orateurs que la Commission respectera la procédure qui a été fixée à une séance précédente et qui est la suivante : le nombre des interventions faites dans l'exercice du droit de réponse par une délégation à une séance donnée doit être limité à deux interventions. La durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour, à une séance donnée, doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes.

M. AL-KETAL (Iraq) (interprétation de l'arabe) : J'ai demandé la parole pour répondre aux allégations avancées ce matin par le représentant de l'Iran. Celles-ci prouvent une fois encore que le régime iranien de même que ses représentants n'ont toujours pas assumé les responsabilités qui leur incombent pour instaurer la paix, une paix juste et durable entre les deux parties.

On sait que l'Iran n'a pas accepté la résolution 598 (1987) volontairement, ou parce qu'il était convaincu, après examen et réflexion, de la nécessité d'instaurer la paix avec l'Iraq et les Etats de la région du Golfe. L'Iran a accepté la résolution à la suite d'une écrasante défaite militaire qui lui a été infligée pendant la guerre offensive qu'il menait contre l'Iraq. Les allégations relatives à l'emploi d'armes chimiques formulées par le représentant de l'Iran sont destinées à justifier, auprès des masses iraniennes, leur défaite.

Je tiens à rappeler les faits suivants : tout d'abord, l'Iran détient des armes chimiques et la capacité d'en fabriquer. Ceci a été confirmé par certains représentants iraniens et surtout par le Ministre chargé de la Garde iranienne qui

M. Al-Ketani (Iraq)

a déclaré, le 8 septembre, à Radio-Téhéran ce qui suit : "Nous avons un groupe qui s'occupe de la fabrication d'armes chimiques biologiques et nucléaires". Ceci a été réaffirmé il y a quelques jours par M. Hashemi Rafsanjani qui a déclaré également à Radio-Téhéran que l'Iran s'efforçait d'accroître sa capacité de fabrication d'armes chimiques, bactériologiques et nucléaires. Oui, il a bien parlé d'armes nucléaires. Compte tenu du fait que l'Iran est partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), comment pouvons-nous donc juger l'attachement de l'Iran aux traités internationaux en présence de cette attitude?

Deuxièmement, le rapport du Secrétaire général sur la mission d'enquête envoyée en Iran et en Iraq indique que l'Iran s'est servi d'armes chimiques contre les civils iraqiens dans des régions au nord et au sud de l'Iraq.

Troisièmement, la Croix-Rouge, le Gouvernement turc et les journalistes qui se sont rendus dans la région nord du pays après le cessez-le-feu confirment n'avoir trouvé aucune preuve de l'emploi d'armes chimiques.

M. Al-Ketaj (Iraq)

Par conséquent, les inventions du représentant de l'Iran ne sont que des allégations fallacieuses qui s'inscrivent dans la campagne sioniste orchestrée contre l'Iraq. Saisi d'une frénésie d'inventions, le représentant de l'Iran a omis de mentionner la menace très réelle que font peser à la région tout entière les armes nucléaires qui y ont été introduites par le sionisme. C'est un point qui préoccupe vivement chaque Etat de la région et d'autres Etats qui soutiennent la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

Enfin, j'aimerais rappeler que le peuple iraquien, qui a défendu les préceptes de sa civilisation et triomphé d'une guerre injuste qui lui a été imposée pendant huit longues années, continuera de lutter avec la même détermination pour instaurer une paix juste et générale dans la région.

M. MASHADI-GHAHVEHCHI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je serai très bref. Je ne mentionnerai que quelques faits. La République islamique d'Iran a accepté la résolution 598 (1986) du Conseil de sécurité et souhaite qu'elle soit rapidement appliquée. Au stade actuel, les négociations et les pourparlers de paix se poursuivent; en fait, les pourparlers reprendront la semaine prochaine à Genève. Nous espérons que la résolution sera pleinement appliquée.

C'est pourquoi la déclaration faite aujourd'hui par l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran n'avait pas pour intention de nous entraîner dans des récriminations réciproques. La question des armes chimiques, qui revêt beaucoup d'importance pour la Commission, est totalement et complètement indépendante de la guerre. Pour nous, la guerre est terminée. Pour nous, la guerre est finie. Mais l'emploi d'armes chimiques et la question des armes chimiques seront et continueront d'être parmi les questions de désarmement les plus importantes pour l'avenir.

J'aimerais souligner que la question des armes chimiques est tout à fait indépendante de celle des relations bilatérales et des questions bilatérales entre les deux pays, l'Iran et l'Iraq. A ce propos, j'invite le représentant de l'Iraq à lire le rapport de l'équipe dépêchée dans la région pour enquêter sur l'emploi d'armes chimiques, les rapports du Secrétaire général, les déclarations faites au Conseil de sécurité et les résolutions adoptées par cet organe, à savoir les résolutions 612 (1988) et 620 (1988), afin qu'il voit quel pays a utilisé des armes chimiques, quel pays est responsable d'un holocauste et a provoqué un massacre à Halabja et quel pays est responsable de l'emploi d'armes chimiques.

M. Mashadi-Ghahvehchi (République islamique d'Iran)

Pour conclure, je tiens à redire ici que la question des armes chimiques n'est pas une préoccupation bilatérale. C'est une préoccupation universelle, et c'est dans ce sens que notre ambassadeur s'est exprimé ce matin, et que nous intervenons à nouveau maintenant.

La séance est levée à 16 h 55.